



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

Service des Procédures Environnementales

Bordeaux, le 4 avril 2018

RECEPISSE N° 201800351
DE CHANGEMENT D'EXPLOITANT
D'INSTALLATIONS CLASSÉES

**LE PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE,**

VU le Code de l'Environnement, son titre 1^{er} du livre V et notamment son article R 512-68,

DONNE RECEPISSE A

Monsieur le Président de la
SAS SOVEX GRANDSCHATEAUX
18-20-22, rue André-Marie Ampère
33560 CARBON-BLANC

de la déclaration en date du 23 mars 2018, de Monsieur Daniel IMMACOLATO,
Directeur Général de la société, portant changement d'exploitant de votre établissement
concernant :

7 Route du Petit Conseiller
33750 BEYCHAC-ET-CAILLAU

Les prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter 15638 du 26 juillet 2005,
de l'arrêté préfectoral complémentaire 15638/2 du 5 octobre 2007 et de l'arrêté préfectoral
complémentaire 16667/2 du 15 mars 2010 encadrant l'exploitation du site restent applicables
au nouvel exploitant en lieu et place de :

SAS OENOALLIANCE
7 Route du Petit Conseiller
33750 BEYCHAC-ET-CAILLAU

Pour le Directeur Départemental des Territoires
et de la Mer et par délégation,
La chef du Service des Procédures
Environnementales


Armelle RESSOUCHES